



Compiègne, le 14 janvier 2026,

**Monsieur le Président, Cher Eric Georgin,  
Mesdames et Messieurs les administrateurs,  
Mesdames et Messieurs les membres de l'Association des Avenues,**

L'Association des Avenues de Compiègne est un acteur incontournable, fidèle et reconnu du quartier et de notre ville. Elle constitue une vigie attentive et exigeante de l'évolution de notre environnement urbain et patrimonial.

Nous avons pris connaissance, avec la plus grande attention, des doléances exprimées par les membres de votre association que vous avez consolidées dans la perspective des prochaines élections municipales.

Nous vous remercions de nous avoir remis officiellement ces éléments lors d'une rencontre dans votre quartier, moment d'échange direct et utile.

Ce document, fruit d'une mobilisation exemplaire, témoigne de votre engagement sincère et collectif en faveur de la préservation du patrimoine, de la qualité de vie et de la sécurité dans un secteur historique et emblématique de Compiègne. Il reflète votre volonté légitime et responsable de faire entendre votre voix dans une démarche exigeante et constructive, au service de la qualité de vie des Compiégnois.

Conscients de la valeur patrimoniale, symbolique et stratégique du quartier des Avenues dans l'image et l'identité de notre ville, nous partageons pleinement vos préoccupations.

Nous y répondons, dans le document annexé, par seize propositions concrètes, responsables et juridiquement fondées, que nous mettrons en œuvre si les Compiégnoises et les Compiégnois nous font confiance.

Ces engagements s'inscrivent dans une logique cohérente avec les grands principes de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, la trajectoire de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), ainsi que les objectifs de sobriété foncière, de protection du patrimoine et de justice territoriale.

Demeurant à votre disposition, dans un esprit de dialogue et de respect mutuel, nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Président, Cher Éric Georgin, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Mesdames et Messieurs les membres de l'Association des Avenues, l'expression de nos meilleures salutations.

A blue ink signature of the name Etienne Diot.

**Etienne Diot**  
Candidat

A blue ink signature of the name Sophie Schwarz.

**Sophie Schwarz**  
Candidate tête de liste



## Réponse au cahier de doléances Association des Avenues de Compiègne

### 1. Conservation intégrale et affectation culturelle de l'annexe de l'ancienne église anglicane

Le projet de vente de ce bâtiment suscite, à juste titre, une incompréhension croissante. Cette vente a été interrompue par l'action déterminante d'Étienne Diot devant le Tribunal administratif. Sans cette action, il faut le reconnaître, ce bien serait déjà vendu et la parcelle de l'église Saint Andrew démembrée.

Dès notre élection, nous interrompons immédiatement la vente de l'annexe de l'église Saint Andrew : aucune cession ni dérogation d'usage ne sera envisagée. Nous proposons une réhabilitation complète et cohérente, afin de lui donner une vocation culturelle, associative et intergénérationnelle, couplée à l'utilisation de l'église anglicane.

### 2. Protection visuelle et patrimoniale du Rond Royal

Nous protégerons pleinement le Rond Royal. En l'état, le projet envisagé porte atteinte à la lisibilité patrimoniale du site.

L'information des habitants n'est pas incompatible avec la préservation du patrimoine. Des solutions discrètes, esthétiques et non invasives, telles que des QR codes patrimoniaux ou des signalétiques élégantes, peuvent être privilégiées afin de concilier valorisation culturelle et sobriété visuelle.

L'histoire des Avenues est documentée et vos connaissances sont indispensables. Si un parcours historique voit le jour sur ce secteur, il ne pourra se construire sans votre expertise. Nous vous proposerons d'y être pleinement associés.

### 3. Réforme structurelle des Comités d'Intérêt Local de Quartier (CILQ)

Des dizaines de Compiégnois se sont engagés dans les CILQ et ont donné de leur temps bénévolement ; leur engagement mérite reconnaissance.

Nous avons entendu la déception, les critiques et les frustrations d'un certain nombre d'entre eux. Nous proposerons une refonte en profondeur du fonctionnement de ces comités afin de garantir leur représentativité, leur indépendance et leur compétence. Les CILQ ne doivent être ni des antichambres de la mairie, ni des comités Théodule. Des experts reconnus en urbanisme, patrimoine et aménagement durable y seront associés afin d'apporter rigueur et fiabilité aux travaux.



## Réponse au cahier de doléances Association des Avenues de Compiègne

### 4. Nomination d'élus de quartier habitant le quartier

Être élu de quartier, c'est résider dans son quartier et le vivre au quotidien, au même titre que les riverains. Des élus de proximité identifiés, domiciliés dans le quartier des Avenues, seront désignés pour assurer un lien direct, régulier et transparent avec les habitants et les associations. Ils rendront compte publiquement de leur action au travers d'un rapport annuel d'activités. Un système de rendez-vous citoyens viendra renforcer ce dialogue.

### 5. Planification pluriannuelle rigoureuse des travaux d'entretien et de valorisation

La programmation des travaux urbains doit retrouver transparence et lisibilité.

Sur la base d'un diagnostic technique partagé, un calendrier précis et transparent des interventions sera établi, permettant une visibilité sur les délais, les priorités et les budgets engagés. Nous souhaitons, pour les Avenues et pour la ville, des engagements budgétaires clairement définis et suivis en transversalité.

Les habitants sauront ce qui peut, doit et sera fait, et ce qui ne pourra pas l'être.

### 6. Révision de l'AVAP conforme à la loi ZAN

La révision intégrera des prescriptions architecturales et écologiques exigeantes et ambitieuses, fondées sur le respect du patrimoine compiégnais, notamment dans le quartier des Avenues, avec l'usage de matériaux durables. L'Association des Avenues, dont un certain nombre de membres disposent d'une expertise et d'une vision pour notre ville, sera consultée à chaque étape de cette démarche, dans un esprit de concertation continue.

### 7. Protection patrimoniale renforcée et surveillance accrue

Une extension du périmètre de protection, en lien étroit avec la DRAC, sera étudiée avec pour objectif une meilleure conservation du tissu urbain ancien et des bâtiments à caractère architectural remarquable de Compiègne. Nous agirons avec détermination dès lors qu'un projet menacerait le caractère patrimonial et historique des Avenues.

Nous mettrons en place un Plan local de sauvegarde du patrimoine architectural, accompagné d'une cartographie détaillée des biens sensibles, et la création d'une commission locale du patrimoine, associant l'ensemble des acteurs concernés : élus, institutions, experts et associations, qui constituent les piliers d'une gouvernance rénovée du patrimoine compiégnais.

Cette double démarche, à la fois technique et démocratique, permettra d'anticiper les menaces, de garantir une vigilance continue et de replacer la préservation du cadre de vie au cœur des politiques publiques locales.



## Réponse au cahier de doléances Association des Avenues de Compiègne

### 8. Sécurité routière et contrôle de la vitesse

La sécurité routière est une composante essentielle de la sécurité.

Des dispositifs automatiques de contrôle de la vitesse seront déployés dans les secteurs les plus sensibles de Compiègne, conformément aux normes en vigueur et en concertation avec la préfecture. Nous souhaitons allier fermeté et pédagogie en la matière.

S'agissant du quartier des Avenues, de tels dispositifs devront s'inscrire dans le respect de l'architecture et de l'esthétique du quartier. La sécurité demeure notre priorité partout dans Compiègne.

De plus, les actions de la police municipale devront s'inscrire dans la durée et la régularité, et non dans la communication. C'est pourquoi nous souhaitons faire revenir nos policiers municipaux sur le terrain au plus près des habitants par une présence physique renforcée de patrouilles à pied, en VTT et pas uniquement en voiture, aussi bien dans le quartier des Avenues que dans toute la ville.

### 9. Lutte contre les rodéos et nuisances sonores

La lutte contre les rodéos est une compétence de la police nationale, pour laquelle la police municipale et la ville peuvent venir en appui.

Elle exige une coopération renforcée avec les forces de l'ordre, couplée à une densification du réseau de vidéoprotection. Nous doublerons le nombre de caméras sur la voie publique en six ans (144 aujourd'hui) et moderniserons le dispositif Stop Rodéo en transformant l'adresse mail de signalement municipale existante, dont chacun ignore aujourd'hui le traitement, en une plateforme totalement anonyme.

### 10. Stationnement : rigueur et contrôle

Le stationnement est un sujet régulier de mécontentement. Il faut savoir allier à la fois fermeté et discernement. Le respect du stationnement est possible par le contrôle, la verbalisation et une évaluation régulière. Il peut également être facilité par la mise en place de dispositifs matériels respectant l'esthétique du quartier. Il n'est pas question de remplacer des plots en bois par des plots plastiques en catimini, comme cela a été vécu dernièrement avenue de la Division Leclerc.

La politique de stationnement doit aussi être prise en compte lors de l'organisation d'événements ou des projets de création de nouveaux équipements publics.



## Réponse au cahier de doléances Association des Avenues de Compiègne

### 11. Activités de garage : nuisances encadrées

L'activité de garagiste, tout comme l'utilisation du domaine public, est encadrée par la loi. Le stationnement anarchique n'est pas tolérable. Toutefois, lorsqu'une autorisation du domaine public existe, elle doit être strictement respectée. Si une demande est formulée par une entreprise de ce type, l'autorisation devra être accordée dans le respect du voisinage et en concertation avec les acteurs locaux. Un comité de suivi spécifique, que nous proposerons à votre association d'intégrer, sera constitué pour identifier les sources de nuisance et proposer des solutions concrètes.

Il ne s'agit pas de brider l'activité économique, mais de permettre la coexistence entre économie et vie résidentielle.

### 12. Événements festifs : encadrement renforcé

La fête foraine est installée à Compiègne depuis des années et constitue un moment populaire attendu par les Compiégnois. Elle engendre des nuisances pour le voisinage dont nous sommes pleinement conscients et doit pouvoir cohabiter dans le respect des riverains. Un événement d'une telle ampleur, en plein été, doit respecter un cahier des charges détaillé, coconstruit avec les riverains.

Nous mettrons en place une charte de lutte contre les nuisances des grands événements, encadrant chaque manifestation en matière de bruit, de sécurité, de propreté et d'horaires. Un modèle de concertation locale similaire, mis en œuvre à Angers, a permis d'équilibrer animation festive et tranquillité publique.

### 13. Respect du code de la route par les cyclistes

Des actions de sensibilisation seront poursuivies et, lorsque nécessaire, complétées par des opérations de verbalisation applicables à l'ensemble des usagers.

### 14. Enfouissement des réseaux aériens

L'enfouissement progressif des réseaux sera planifié de manière cohérente et transparente. Votre association sera consultée afin d'identifier les zones prioritaires, dans le respect des contraintes budgétaires et patrimoniales, avec une attention particulière portée à un éclairage public efficace et sécurisé aux abords des passages piétons, notamment sur les avenues.



## Réponse au cahier de doléances Association des Avenues de Compiègne

### 15. Collecte textile : dispositifs adaptés

Afin de permettre une collecte discrète et efficace, des conteneurs textiles esthétiques et intégrés au mobilier urbain seront installés en concertation avec les opérateurs, à l'image d'expérimentations menées dans d'autres villes.

### 16. Mobilier urbain : entretien et amélioration

L'entretien régulier du mobilier urbain et du patrimoine constitue un angle mort de la politique municipale depuis de nombreuses années. C'est pourtant un enjeu de conservation du matériel, financier et de sécurité.

Un plan et un suivi systématique d'entretien et de renouvellement du mobilier urbain seront mis en place. Les habitants seront invités à signaler les équipements prioritaires à remplacer ou à rénover, et à participer aux choix esthétiques.

\*  
\* \* \*

Par ces engagements clairs, cohérents et fondés en droit, nous entendons reconnaître pleinement le rôle essentiel que joue l'Association des Avenues dans l'animation intellectuelle, culturelle et la défense des intérêts de Compiègne.

Comme vous, nous aimons Compiègne, que nous vivons au quotidien, et nous sommes attachés aux Avenues. Nous souhaitons que les Avenues conservent leur charme historique tout en s'inscrivant comme un quartier de villégiature et d'attractivité dans le Compiègne du XXI<sup>e</sup> siècle.

C'est pourquoi nous proposons, enfin, d'engager une réflexion conjointe avec la Société des Courses de Compiègne et l'Association des Avenues afin que le site de l'ancien golf, regretté par de nombreux Compiégnois, retrouve le rôle d'attractivité et de vie dans la ville qu'il avait depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

Notre volonté est simple : servir Compiègne et les Compiégnois dans la proximité, le dialogue et l'efficacité.